REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2026

Présents : Sylvie GUISSET - Marjolaine BEAUDOIN - Marie Graziella DE BOISVILLIERS - Karen DENUZIERE - Anthony DENUZIERE - Christelle GHERARDI - Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Catherine ROSIGUE - Christine SAMBET MARCE - Frédéric SEGUIN - Christian SERRAILLE - Aurélie SUQUET

Absents excusés : David CHAUMEIL procuration à Christian SERRAILLE - Bruno DEGENETAIS procuration à Bruno GIRARD

Secrétaire de séance : Karen DENUZIERE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Mme Sylvie GUISSET, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Ecole : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes avec la commune de Vérin
- RPI : Participation financière de la commune
- CCPR : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Voirie : Extension de la plateforme de tri LD « La Maison Brulée » : Convention d'occupation d'une parcelle départementale
- Voirie : Changement de l'exécutoire des eaux pluviales Impasse du Bardoux
- Voirie : Remplacement de l'abribus situé sur la RD 1086 : Fourniture abribus et financement dalle : demande auprès de la Région Rhone Alpes Auvergne
- Finances : Décisions modificatives budget assainissement
- SIEL : Avenant convention groupement d'achat
- Projet de rafraichissement de l'école : Demande de subvention auprès du Parc naturel régional du Pilat dans le cadre de « Soutien à des projets communaux contribuant à l'adaptation du Pilat au Changement climatique » et de la Compagnie Nationale du Rhône

<u>Divers</u> :

- Projet voirie 2027
- Synthèses commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

- Ecole : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes avec la commune de Vérin

Madame la Maire explique au conseil municipal la volonté des communes de Vérin et de Saint-Michel-sur-Rhône de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de les associer aux réflexions et projets qui les concernent, en créant un Conseil Municipal des Jeunes.

L'intérêt de proposer aux jeunes des deux communes une instance commune de participation, d'expression et de proposition

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un Conseil municipal des jeunes commun aux communes de Vérin et de Saint-Michel-sur-Rhône, dans les conditions définies par la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à sa mise en place en concertation avec la commune de Vérin et à signer les documents nécessaires à son fonctionnement.

- RPI : Participation financière de la commune

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le renouvellement de la convention de gestion, déléguant la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal à la commune de Vérin, a été signée entre les deux communes le 31 mai 2024 pour une durée de trois ans.

Le montant à régler à la commune de Vérin au titre des frais du RPI pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à la somme de **56 611,26 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le versement de cette participation.

- CCPR : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes membres et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant

A l'unanimité, Mr Bruno GIRARD a été désigné comme représentant de la commune au sein du CLECT

- Voirie : Extension de la plateforme de tri LD « La Maison Brulée » : Convention d'occupation d'une parcelle départementale

Madame le Maire expose au conseil municipal, le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé du Département de la Loire. Il s'agit de la parcelle cadastrée section OA n° 299, située au lieu-dit « La Maison Brûlée ».

La commune souhaitant étendre la zone de tri située au lieu-dit « La Maison Brûlée » et que cette extension nécessite l'occupation d'une emprise d'environ 64 m², Le Département propose de mettre cette emprise à disposition de la commune dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** cette convention d'occupation temporaire du domaine privé du Département de la Loire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

- Voirie : Changement de l'exécutoire des eaux pluviales Impasse du Bardoux

Suite à une erreur sur devis, ce point est reporté au prochain conseil municipal

- Voirie : Remplacement de l'abribus situé sur la RD 1086 : Fourniture abribus et financement dalle : demande auprès de la Région Rhone Alpes Auvergne

Madame la Maire explique que l'arrêt de bus scolaire, situé sur la RD 1086 est délabré, il en résulte un problème de sécurité pour les élèves.

Afin de corriger ces problèmes et permettre aux élèves d'attendre le bus dans des conditions correctes et sécurisées, la commune prévoit le remplacement de l'abribus

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut subventionner cet aménagement dans le cadre des aides pour l'aménagement d'arrêt de bus.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Finances : Décisions modificatives budget assainissement

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il faut modifier le budget communal suite à des remarques du centre des finances publiques de la Loire comme suit :

COMPTES DEPENSES de fonctionnement

Imputation	**Nature**	**Ouvert**	**Réduit**
DF chap.011/6156	Maintenance	500	
DF chap. 65/6588	Autres charges de gestion courante		500
TOTAL		**500**	**500**

Le conseil municipal approuve les modifications à l'unanimité des membres présents.

- SIEL : Avenant convention groupement d'achat

Monsieur GIRARD Bruno, 1er Adjoint au maire, explique au conseil municipal, que la commune adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée, et participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

Dans le cadre de l'adhésion historique au Groupement d'Achat d'Énergie du SIEL-TE et afin d'en faire évoluer les modalités, il est proposé à l'ensemble des membres du groupement de se positionner sur la signature d'un avenant à la convention initiale du Groupement d'Achat.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées et **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

- Projet de rafraichissement de l'école : Demande de subvention auprès du Parc naturel régional du Pilat dans le cadre de « Soutien à des projets communaux contribuant à l'adaptation du Pilat au Changement climatique » et de la Compagnie Nationale du Rhône

Madame la Maire, explique au conseil municipal que suite aux épisodes de fortes canicules, la fin d'année scolaire a été compliquée et qu'il faut trouver des solutions.

Ce à quoi elle présente un projet de rafraichissement de l'école, avec la mise en place de brasseurs d'air, création d'un ilot de fraicheur, végétalisation des abords de la façade ouest et application d'un revêtement clair sur les sols extérieurs.

Pour cela une demande de subvention peut être faite auprès du Parc du Pilat ainsi que la CNR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à solliciter une aide auprès du Parc du Pilat et de la CNR

Divers :

- Projets voirie 2027 :

Une présentation des futurs projets de voiries sur certaines route de la commune a été faite

- Synthèse commissions communales et intercommunales :

Une présentation des commissions communales et intercommunales a été faite au conseil municipal, en particulier les projets sur Octobre Rose

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La Maire Secrétaire de séance